

# STAGE SYNDICAL : FAIRE VIVRE SUD ÉDUCATION SUR SON LIEU DE TRAVAIL

## LES 8 ET 9 NOVEMBRE 2021 À STRASBOURG

Ce stage est ouvert à tous les adhérent-e-s de Sud Education. Il doit permettre aux camarades de maîtriser tous les outils qui nous permettent de défendre au quotidien les droits des collègues et d'animer la vie syndicale sur nos lieux de travail. C'est aussi un moment d'échange et de partage de nos pratiques syndicales.

### AU PROGRAMME ...

• **Lundi - Le 8 novembre 2021** •  
**de 9h30 à 17h30 – local syndical  
de l'université (28 rue Goethe)**

Accueil à partir de 9h30

10h à 12h : SUDéducation-Solidaires  
dans l'histoire du syndicalisme

Pause déjeuner

13h30 à 14h30 :  
Introduction au juridique

Mieux comprendre la hiérarchie des  
textes et mieux connaître les textes  
réglementaires.

14h30 à 15h30 :  
Cas pratiques : que faire?

Nous étudierons des questions de  
collègues de différents corps et statuts  
pour mieux connaître les principaux  
textes réglementaires et apprendre à  
trouver les informations.

16h à 17h30 : Contrats précaires  
(AED, AESH, non-titulaires  
enseignants) : quels droits? quelles  
revendications?

L'atelier portera sur les textes qui  
régissent les droits des non-titulaires,  
à partir desquels on travaillera les  
revendications à porter.

• **Mardi - Le 9 novembre 2021** •  
**de 9h à 17h – local syndical de  
l'université (28 rue Goethe)**

9h à 12h : Accompagnement des  
victimes de violences sexuelles et  
sexistes au travail

L'atelier comprend une partie théorique  
pour mieux connaître les violences  
sexuelles et sexistes et une partie plus  
pratique relative à l'accompagnement des  
victimes et aux revendications à porter.

Pause déjeuner

13h à 16h30 : Comment agir  
syndicalement sur son lieu de travail?

Les stagiaires seront séparé-e-s en 2  
groupes (un groupe 1er degré et un  
groupe pour le second degré).

Dans chacun des groupes on parlera des  
droits syndicaux, de la représentation  
dans les instances, des pratiques  
d'adhésion, des moments qui ponctuent  
les années scolaires (DHG, carte scolaire,  
affectation...), de la construction de luttes  
collectives.

16h30 – 17h : Bilan  
du stage



**OUTILS MILITANTS**

# Stage syndical?

## C'est un droit !

**Tous les personnels, titulaires ou non-titulaires, AED, AESH, agent-e-s, enseignant-e-s, syndiqué-e ou non ont droit à 12 jours de formation syndicale par an.**

• Comment faire sa demande? •

----- pour les personnels de l'éducation nationale, enseignant-e-s, AESH, AED, du sup'

« Lieu », le \*\*\*

Mme/M. le recteur  
s/c du chef d'établissement/

Ou Mme/M. l'inspecteur d'académie

Ou Mme/M. la/le président.e de l'université de ...  
s/c de la cheffe/ du chef de service (BIATSS) / de la/du directrice.teur de composante  
(enseignant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s)

Ou Mme/M. la/le directrice.teur du CROUS

Mme/M ..... (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour / de 2 / 3 jours (selon besoin dans votre emploi du temps), en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage de formation, qui se déroulera les \*\*\*, à \*\*\*, stage déclaré sous l'égide du CEFI-Solidaires (31 rue de la Grange aux Belles, 75010 PARIS).

Signature :

----- pour les personnels agents des départements et des régions

« Lieu », le \*\*\*

Mme/M. le Président du Conseil Général /régional  
s/c du chef d'établissement/

Ou Mme/M. l'inspecteur d'académie

Mme/M ..... (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour / de 2 / 3 jours (selon besoin dans votre emploi du temps), en application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du Décret n° 85-552 du 22 mai 1985, en vue de participer au stage de formation économique et sociale, qui se déroulera les \*\*\*, à \*\*\*, stage déclaré sous l'égide du CEFI Solidaires (31 rue de la Grange aux Belles, 75010 PARIS).

Signature :

**Demande de stage à déposer avant le 8  
octobre à la hiérarchie.**